

SIEGE SOCIAL
SAFER PACA
580 Avenue de la Libération
CS 20017
MANOSQUE 04107
Tél : 04 88 78 00 00
E-mail : safer@safer-
paca.com
Site internet :
<https://www.safer-paca.com>

SA au cap. de 2 380 302,00€
RCS Manosque 23
SIRET 707350112
APE : 4299Z
N° TVA Intracommunautaire
FR69707350112

SERVICES Départementaux
SAFER PACA

Alpes-de-Haute-Provence
580 Avenue de la Libération CS
20017
04107 MANOSQUE
Tél : 04 88 78 00 04
E-Mail : dds04@safer-paca.com

Hautes-Alpes
2 rue Paul Aubert
05010 GAP
Tél : 04 88 78 00 05
E-Mail : dds05@safer-paca.com

Alpes-Maritimes
NICE LEADER - Immeuble APPOLO,
Bât A - 5ème Etage 64 - 68 Av.
Valéry Giscard d'Estaing CS 93254
06205 NICE
Tél : 04 88 78 00 06
E-Mail : dds06@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône
Pôle d'activités - Sortie 3 Le
Mercure B - ZI Les Milles
13851 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 88 78 00 13
E-Mail : dds13@safer-paca.com

Var
La Gueiranne Route du Vieux
Cannet
83340 LE CANNET DES MAURES
Tél : 04 88 78 00 83
E-Mail : dds83@safer-paca.com

Vaucluse
Maison de l'Agriculture, Agroparc
97 Rue des Meinajaries, CS 70013
84918 AVIGNON
Tél : 04 88 78 00 84
E-Mail : dds84@safer-paca.com

ENGAGEMENT POUR DES PRATIQUES AGRICOLES CONFORMES AU CAHIER DES CHARGES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, la SAFER PACA a fait l'acquisition des parcelles cadastrées section G 199, 200 et 201, lieu-dit « La Frise », sises sur la commune de LA ROQUEBRUSSANNE.

Cette acquisition, en lien avec les politiques publiques menées sur ce territoire, et le Programme Alimentaire Territorial, a pour objectif l'installation d'un porteur de projet en productions vivrières.

Toutefois ce secteur n'est pas desservi en eau par le réseau de la Société du Canal de Provence. Seul un forage peut permettre l'irrigation des futures cultures.

Aussi, nous avons sollicité les services d'un hydrogéologue (M. MIDOUN) afin d'étudier la faisabilité d'un forage et de s'occuper de la demande auprès de l'autorité environnementale et de la DDTM du VAR.

Compte tenu des différentes contraintes liées à la situation géographique de ces terrains et notamment la proximité d'un périmètre de captage, la SAFER s'engage, à ce que le projet d'installation sus visé se réalise obligatoirement dans le cadre d'une mise en valeur en Agriculture Biologique.

Cet engagement fera l'objet d'un cahier des charges qui sera intégré dans les actes qui en découleront (Contrat de mise à disposition, acte authentique de vente)

LE CANNET DES MAURES, le 04 avril 2025

M. Christophe CAMPANELLI
Directeur départemental

